



## Des toilettes, pas des taxes : problématiques de parité dans les marchés de la ville de Dar es Salaam

Résumé du document de travail de l'ICTD 89

Les systèmes de taxation en Afrique sont-ils biaisés aux dépens des femmes? Il est difficile de répondre à cette question et il y a très peu de littérature sur le sujet. Les biais liés au genre dans les systèmes fiscaux de l'impôt sur le revenu dans les pays développés ont été bien documentés mais jouent un rôle limité dans le contexte des pays en développement – où seule une petite proportion de la population travaille dans le secteur formel. L'étude de marchés de l'emploi formel et de systèmes fiscaux dans des environnements où une forte proportion de femmes gagne sa vie en pratiquant un petit commerce (comme dans de nombreux pays africains) pourrait ne pas révéler tous les schémas d'utilisation ou de financement des biens et services collectifs. Il est probable que cela ne permette pas de révéler l'impact de cette situation sur la société en général et sur les femmes en particulier. Pour éclairer cette question plus en détail, nous avons examiné les charges fiscales relatives des commerçants hommes et femmes dans 9 marchés de la ville de Dar es-Salaam. Nous avons commencé par nous concentrer sur les impôts parce que la bibliographie montrait que nous pourrions y trouver un biais lié au genre.

### La fiscalité du marché de Dar es-Salaam – un système fiscal paritaire ?

Dans une certaine mesure, nos résultats diffèrent de ceux trouvés par les autres chercheurs ayant étudié la fiscalité des marchés en Afrique sur le sujet de la parité. Nous n'avons trouvé aucune preuve de biais lié au genre dans la façon dont les commerçants du marché sont taxés. Les femmes commerçantes et les hommes semblent payer les mêmes taxes, à peu près de la même manière. Il n'a pas été reporté de harcèlement sexuel de la part des collecteurs d'impôt – hommes pour la plupart – sur les femmes

commerçantes. En outre, les commerçants, hommes et femmes, avaient des opinions très similaires concernant les grands problèmes d'organisation du marché. Plus généralement, notre recherche met en évidence un certain nombre de défis auxquels les commerçants du marché font face sur leur lieu de travail. Ces défis vont de l'insuffisance des systèmes d'assainissement et de collecte des ordures aux toilettes chères et en mauvais état, en passant par les problèmes avec les entreprises de sécurité privées en charge de surveiller les produits des commerçants pendant la nuit. Il s'agit principalement de questions d'intérêt général ou collectif pour tous les commerçants et leurs clients, à une exception spécifique qui a de très importantes implications en termes de genre: la qualité et le coût des toilettes sur les marchés.

### Le coût du prix des toilettes

Une des informations les plus étonnantes de notre étude est que, pour la grande majorité des commerçants, pour les femmes en particulier, le coût des toilettes constitue une charge financière nettement plus élevée que la taxe officielle du marché. Le prix journalier pour la taxe du marché, pour la plupart des marchés, visités est compris entre 100TZS et 200TZD (0,04 USD à 0,09 USD) par commerçant tandis que les frais de toilettes sont de 200 à 300 TZS (0,09 USD à 0,13 USD) pour chaque utilisation. Les femmes sont doublement défavorisées. Premièrement, les hommes peuvent plus facilement éviter les frais de toilettes en allant au prochain coin de rue ou dans un buisson. C'est une pratique courante et plus ou moins tolérée en Tanzanie. Pour les femmes, le problème est très différent. Plusieurs études ont mis en évidence que l'utilisation de ces 'toilettes ouvertes' expose non seulement les femmes à l'embarras mais qu'elle augmente aussi le risque d'agression sexuelles.

« Les biais liés au genre dans les systèmes fiscaux de l'impôt sur le revenu dans les pays développés ont été bien documentés mais jouent un rôle limité dans le contexte des pays en développement. »

(Shirley 2012; Srinivasan 2015). Deuxièmement, les femmes ont également besoin d'utiliser les toilettes plus fréquemment que les hommes, surtout pendant la menstruation et la grossesse. Par conséquent, les femmes auxquelles nous avons parlé, ont déclaré utiliser les toilettes en moyenne 6 fois par jour, tandis que les hommes ont déclaré les utiliser seulement 4 fois par jour. Un jour standard, les femmes commerçantes paient jusqu'à 1 800 TZS en frais de toilettes. De nombreuses commerçantes paient donc 18 fois plus pour leur utilisation quotidienne des toilettes que pour leur taxe de marché quotidienne. Analyser le prix des toilettes par rapport au revenu d'une toute petite commerçante du marché met en évidence le réel poids financier des frais de toilettes sur les commerçantes. Le revenu brut journalier moyen d'une petite négociante est de 9 200 TZS. Il est évident que payer près d'un cinquième de leur revenu brut quotidien en frais de toilettes est totalement disproportionné et empêche les femmes de gagner un digne salaire et de développer leur commerce.

## Ces frais de toilettes sont ils des taxes ?

Mais s'agit-il d'une question fiscale? Des lecteurs spécialisés en fiscalité dans le sens conventionnel du terme pourraient répondre: « C'est évidemment un grave problème, mais il s'agit d'une prestation de service public, pas de fiscalité. Les frais de toilettes sont des frais de service, pas des taxes. » Ils pourraient même ajouter: «Vous faussez le débat sur les impôts en Afrique pour servir une cause particulière au sujet des femmes ». Nous ne sommes pas d'accord avec eux. La distinction conceptuelle entre taxes et frais de service est assez claire. Une taxe est charge financière obligatoire imposée sur un contribuable par une organisation gouvernementale afin de financer diverses dépenses publiques. Le contribuable ne peut prétendre à aucun avantage spécifique en retour. En revanche, les frais d'utilisateur sont facturés pour financer un service spécifique: si vous utilisez un service, vous payer pour qu'il existe. Sinon, vous ne payez pas. Les frais sont proportionnels à l'utilisation du service (Spitzer 2003). Dans la pratique, cependant, la distinction entre une taxe et une redevance d'utilisation est souvent très floue. Pour la sécurité sociale, par exemple, la plupart des financements publics sont atteints à travers un mélange complexe de ces deux principes simples. Pensions de retraite, indemnités de chômage ou prestations sociales pour les personnes à faible revenu devraient clairement être qualifiées de frais d'utilisation si tous les revenus étaient utilisés aux fins énumérées

ci-dessus, si elles n'existaient que dans ce but, et si les paiements étaient, d'une certaine façon, proportionnels aux contributions. Mais ce n'est pas toujours le cas. Les gouvernements locaux et sous-nationaux soulèvent souvent une grande partie de leur revenu à partir de ce qui constitue en fait des frais de service: pour le nettoyage des rues, le ramassage des ordures et l'assainissement, la fourniture d'eau et d'électricité, le stationnement des véhicules, ou encore pour la fourniture de divers services sportifs. Cependant, il existe un profond souci de corrélation entre les sommes réelles prélevées aux utilisateurs et les coûts de fourniture du service. Certains utilisateurs sont subventionnés. D'autres ont le sentiment que leurs versements pour la prestation de services sont utilisés par le gouvernement local comme un moyen pour augmenter les recettes. Les gouvernements nationaux font souvent de même via la possession et le contrôle des aéroports, ports, routes à péages, chemins de fer et approvisionnement en électricité. Dans les cas précédemment énumérés, nous ne pouvons pas clairement dire s'il s'agit de taxes ou de frais d'utilisation et il en va de même pour les frais de toilettes.

## Pourquoi est-ce pertinent?

Notre motivation sous-jacente à la conduite de ces recherches était d'examiner dans quelle mesure les modes de financement de la prestation de services collectifs sur ces marchés servent comme ils le doivent les intérêts de la société en général, et des femmes en particulier. Tous les biens publics - eau, propreté, traitement des déchets, abri, sécurité – sont sous-financés. Cela semble avoir un impact égal sur les hommes et les femmes. Mais le sous-financement des toilettes, et le coût de leur utilisation, a un impact différentiel et défavorable sur les femmes, en particulier sur les commerçantes du marché, mais aussi sur leur clientèle féminine. Les femmes ont besoin d'aller aux toilettes plus souvent que les hommes; et ont moins d'alternatives. La leçon principale pouvant être tirée de ces recherches est que la réponse à la question sur les aspects de genre dans la fiscalité en Afrique dépend fortement du choix de la largeur du spectre. Un zoom sur les taxes officiellement étiquetées est susceptible d'être, dans de nombreux cas, trop étroit si l'on recherche les liens complexes entre genre et fiscalité dans le secteur informel des pays en développement. Par conséquent, une approche à large spectre incluant toutes les charges pesant sur les acteurs du secteur informel utilisées pour le financement de services collectifs serait une meilleure façon de capturer les effets réels de la fiscalité sur la parité en Afrique.

## Bibliographie

Siebert, M. and Mbise, A. (2018) *Toilets Not Taxes: Gender Inequality in Dar es Salaam's City Markets*, ICTD Working Paper 89, Brighton, IDS.

## Crédits

Cet article a été écrit par **Marius Siebert** et **Anna Mbise**.

**Marius Siebert** est un consultant en recherche et en affaires basé à Dar es Salaam. **Anna Mbise** est une consultante indépendante en recherche basée à Dar es-Salaam.

L'ICTD est financé avec l'aide britannique du gouvernement britannique et de la Fondation Bill & Melinda Gates; cependant, les vues exprimées ici ne reflètent pas nécessairement les politiques officielles des gouvernements du Royaume-Uni. Les lecteurs sont invités à citer et à reproduire le contenu de la série. En contrepartie, l'ICTD demande à être dûment citée et ces citations doivent être référencées comme ci-dessus.



L'ICTD est basé à l'Institut of Development Studies, Brighton BN1 9RE UK.

© ICTD 2019